

DEC180315DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR2005 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH-LSE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180333DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité USR2005,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR2005 Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH-LSE).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 janvier 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC *Boltz* DR08

Décision portant création d'une régie de recettes auprès de l'OSUC, UMS3116,
Observatoire des Sciences de l'Univers et nomination du régisseur

LA PRESIDENTE,

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC171736DAJ du 3 Octobre 2017 portant nomination de Mme Marion BLIN aux fonctions de Déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes,

DECIDE :



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3F avenue de la Recherche Scientifique
CS 10085
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

Article 1 – Création et nomination

I. Il est institué une régie de recettes auprès de l'OSUC, UMS3116 pour la période courant du 1er Janvier 2018 au 31 mars 2018.

II. Mme Fabienne GENTILLET, Responsable des Services Administratifs de l'OSUC est nommée régisseur de recettes.

III. Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes : produit de la vente de vestes Sherpa portant le logo de l'OSUC.

Article 2 – Modalités d'encaissement

I. Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire ou par remise de chèques.

II. Le montant maximum de l'encaisse autorisée du régisseur est fixé à 1.500,00 €.

III. La régie de recettes dispose d'un fonds de caisse permanent dont le montant est fixé à 20 €.

Article 3 – Modalités de versement

I. Les recettes encaissées, appuyées des pièces justificatives sont adressées à l'agent comptable secondaire du CNRS, à la fin de chaque mois.

Article 4 – Dispositions finales Le régisseur est dispensé de cautionnement comme le prévoit l'article 4 du décret du 20 juillet 1992.

I. La Déléguée régionale par intérim et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. Ampliation de cette décision sera adressée à :

- le Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM);
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directrice des comptes et de l'information financière (DCIF).

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2017

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,
Lionel DEMEZET,

La Déléguée régionale par intérim,
Marion BLIN

Vu, l'Agent Comptable Principal
Marie-Laure INISAN-EHRET

Bli

F. Gentillet
Pour acceptation,
Le régisseur titulaire
Fabienne GENTILLET



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3^e avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T 02 38 25 52 00
F 02 38 69 70 31